

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Faut-il se réjouir du Brexit?

Avouons qu'il est difficile de ne pas sourire devant la stupéfaction de cette bureaucratie européenne qui ne peut imaginer qu'on la quitte quand on a le bonheur d'en faire partie, et de sourire plus largement encore en voyant l'indignation affolée de ces «élites» médiatico-politologiques si persuadées que l'avenir du monde leur appartient. Mais retenons-nous, la *Schadenfreude* n'est pas une attitude politique.

En revanche, il est naturel d'admirer un pays qui ose s'extraire d'un destin censément tout tracé d'«union toujours plus étroite» et affronter les bouleversements de toutes sortes, et pas forcément prévisibles, que lui vaudra sa souveraineté restaurée.

Les mouvements et partis nationalistes ont salué avec jubilation l'abandon de l'Union par l'un de ses membres les plus puissants. Ils en attendent évidemment quelques solides dividendes électoraux. Certains surenchérisent en exigeant l'organisation d'un référendum populaire portant sur l'«exit» de leur propre pays.

Faut-il voir dans le vote anglais l'amorce d'une révolte qui, de proche en proche, va déferler sur l'Europe entière, annonçant la fin de l'Union et le retour des nations autonomes sur la scène politique du monde? On peut en discuter. Ce qui est sûr, c'est que la politique n'est pas une balançoire à bascule. Il ne suffit pas que l'Union européenne descende pour que les nations montent.

L'Europe – je ne dis pas l'Union européenne – l'Europe est déchirée entre deux forces antagonistes: d'une part, la volonté d'indépendance qui continue d'animer les nations européennes et, de l'autre, l'idéologie mondialiste qui inspire les actes et les paroles de l'Union. Cette idéologie, mixte de globalisation économique et d'internationalisme égalitaire, unit la droite affairiste et la gauche rose et verte, avec tout de même pas mal de réticences syndicales.

La volonté d'indépendance a pris le dessus en Angleterre, mais ne croyons pas que l'idéologie mondialiste va s'en trouver affaiblie! Le propre de l'idéologie est de résister à l'expérience qui la contredit. C'est logique, puisque c'est elle-même qui décide ce qui est pertinent. Etant juge suprême du vrai, elle échappe à tout jugement. Et c'est à travers elle qu'il faut interpréter le Brexit, c'est à sa lumière qu'il faut le voir comme un détour, certes choquant et inutile, mais provisoire et qui ne modifiera en rien la direction générale des affaires du monde.

En 2004, le conseiller fédéral Joseph Deiss définissait le rejet de l'EEE comme «une erreur historique». Il ne voulait pas simplement dire que c'était une erreur politique dont on se souviendrait, comme celle d'un arbitre de football qui inverserait le cours d'une finale en sifflant un penalty imaginaire. Il s'agissait d'une erreur métaphysique en tant que la Suisse s'opposait au déroulement inéluctable de l'Histoire. En regard de cet impair de grand fond,

le retour de la prospérité économique suisse et la situation catastrophique des Etats du Sud européen ne représentaient, aux yeux de l'ancien conseiller fédéral, que des péripéties sans portée démonstrative.

Parce qu'elle est une promesse, l'idéologie échappe par définition aux sanctions de l'expérience. L'expérience, c'est du passé, alors que l'idéologie fuit dans un futur perpétuel, auquel elle nous appelle constamment à sacrifier le présent.

Dans les cas graves, elle se choisit un bouc émissaire qui prendra sur lui la déception des fidèles. Il semble que ce sera M. Jean-Claude Juncker, qu'on découvre brusquement pourri de défauts et bardé d'incompétences. Son sacrifice permettra de solder le compte et de continuer comme devant.

On continuera même mieux que devant. Car l'Angleterre était un membre très encombrant de l'Union. Malgré les avantages et les dérogations que celle-ci lui avait consentis pour s'assurer sa participation, elle s'opposait à toutes les tentatives de renforcer le pouvoir de l'Union, notamment en matière de défense commune. L'idéologie aura le champ plus libre avec son départ. Le Brexit prive ainsi les autres Etats de l'Union d'un puissant contrepoids aux aspirations centripètes du pouvoir central.

En résumé, le Brexit aiguillonne simultanément deux tendances contradictoires: sa réussite spectaculaire offre

un tremplin émotionnel aux partis nationalistes tout en débarrassant ceux qui demandent «plus d'Europe» d'un boulet de belle taille.

Les deux tendances ne sont pas égales. L'idéologie exerce une pression aussi constante et aveugle que la force de la pesanteur. Elle ne demande à l'idéologue d'autre effort que de répéter inlassablement son catéchisme. Au contraire, les partis souverainistes, ou nationalistes, ou populistes doivent fournir des efforts sans cesse accrus pour maintenir au bon niveau l'émotion populaire sur laquelle ils godillent. Ces efforts n'empêcheront pas l'émotion de retomber tôt ou tard. Dans la durée, l'idéologie l'emporte fatalement. Pour vaincre l'idéologie, il faut aussi l'affronter sur son terrain, qui est celui des idées et, sous certains aspects, de la religion.

Ce serait enfin une erreur de voir dans l'Union la source unique de tous les maux politiques et économiques des Etats européens. Même si elles sont mieux outillées politiquement pour en combattre les effets, les nations ne sont pas indemnes de l'idéologie qui meut l'Union européenne. Ce n'est donc pas parce qu'un Etat sort de l'Union qu'il ne connaîtra plus d'étatisme, de centralisation, de mondialisation, d'immigration incontrôlée, de pistonnage et de corruption.

Dans le meilleur des cas, tout reste à faire. Il est donc à propos de se réjouir avec prudence et modération.

Olivier Delacrétaz

Les Marches du Pays 2016

La vallée de la Manche

Après une excursion au Mont Pèlerin en 2015, l'organisateur des Marches du Pays propose pour la première fois aux lecteurs de *La Nation* un trajet circulaire dans le Pays-d'Enhaut.

Itinéraire:

Rougemont – La Chia – Rodomont Devant – Rodomont Derrière – Col de la Forcla – Montagne aux Manges – Rougemont

Dates:

samedi 27 août 2016 (en cas de mauvais temps, renvoi au samedi 3 septembre)

Durée:

environ 6h00 de marche (sans les pauses)

Dénivelés cumulés:

environ 1200 m (montée et descente)

Points forts:

- L'église Saint-Nicolas de Rougemont
- Le Signal de Rodomont
- Présentation de la Pancarte de Rougemont

Renseignements:

Les personnes intéressées s'adresseront à:

La Nation

Rédaction et administration

Place Grand-Saint-Jean 1

Case postale 6724

1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Elles pourront consulter également notre site (descriptif et photos): www.ligue-vaudoise.ch

Attentat devant la mosquée du Prophète La nouvelle vague djihadiste



Les Colloques d'Erasmus

Une découverte littéraire pour l'été

De son vivant, Erasmus a été beaucoup lu et a profondément influencé la pensée de son époque. Pourtant, aujourd'hui, il n'est souvent connu que pour avoir donné son nom au système d'échanges inter-universitaires et, fait étrange, de son œuvre vaste et multiple on ne retient que l'*Eloge de la Folie*, un texte énigmatique et complexe, rédigé hâtivement, somme toute assez peu représentatif de la pensée érasmiennne. C'est que la mémoire historique fait volontiers injustice à ceux qui ont une pensée subtile et nuancée.

En effet, l'œuvre érasmiennne est complexe et difficile à appréhender du fait de son étendue, de sa diversité et de l'extrême fluidité de la pensée de l'auteur. La mobilité de l'esprit d'Erasmus le soustrait à toute tentative de systématisation puisqu'il n'appréhende jamais la réalité comme un système et n'en propose pas une somme. Son approche philosophique se refuse à l'inertie, il soulève des questions sans réponse, se dérobe à toute prétention de synthèse exhaustive et sa pensée en mouvement se précise, se complète, parfois même se corrige ou s'inverse, au fil du temps et en fonction de la nature et de la visée des textes. Néanmoins, il serait faux de prétendre qu'Erasmus est inconsistant, sceptique ou insaisissable. Il faut plusieurs lectures et une perspective globale de sa pensée et de sa vie pour distinguer un faisceau d'éléments qui pointent vers une position nuancée. Certes, pour connaître un peu de la pensée érasmiennne, l'effort à consentir est grand, mais on pénètre en échange un univers riche et fécond, où la réalité est dépeinte sous ses multiples facettes, tout en nuances, conformément à sa nature profonde.

Par cet article, nous invitons le lecteur à découvrir Erasmus au moyen de ses *Colloques*¹. Cet ouvrage, presque oublié de nos jours, a été une des contribu-

tions littéraires incontournables du XVI^e siècle. Il a connu une centaine d'éditions, du vivant de l'auteur, accédant ainsi au statut de *best-seller*. Cette vaste fresque sociale est un témoignage littéraire d'une valeur exceptionnelle pour connaître la période de la Renaissance et de la Réforme, puisqu'elle transpose, sous forme de dialogues, les débats contemporains dans la littérature.

Entre 1495 et 1499, Erasmus mène des études de théologie à Paris. Il vit dans une pension familiale et devient précepteur de latin pour subvenir à ses besoins. Il partage son logement avec deux latinistes avec lesquels il exerce son latin au moyen de conversations informelles sur divers sujets. Plusieurs années plus tard, en 1518, paraît un petit manuel de latin à l'intention des jeunes gens, publié au nom d'Erasmus, à son insu. Cet ouvrage consiste en une compilation maladroitement des notes qu'un des interlocuteurs d'Erasmus a prises lors de leurs conversations parisiennes. Cette publication frauduleuse fâche l'humaniste qui craint que les erreurs qu'elle contient nuisent à sa réputation. Il s'empresse donc d'en proposer une version corrigée quelques mois plus tard. Puis, en mars 1522, Erasmus fait paraître une version complètement remaniée du petit manuel qui s'est métamorphosé en un véritable ouvrage enrichi par des dialogues fournis. A partir de ce stade, les *Colloques* prennent leur essor. De 1522 à 1533, les *Colloques* connaissent onze éditions en fonction des ajouts que l'auteur y opère. Le modeste ouvrage scolaire destiné à polir le style des jeunes gens devient une véritable fresque sociale où Erasmus donne sa vision du monde sur des sujets religieux, sociaux et philosophiques. Le public visé est désormais beaucoup plus large et, au moyen de ces dialogues, l'auteur entend réformer la pensée et les mœurs de ses contemporains, sans hésiter à recourir à certaines provocations

bien senties et courageuses, souvent avec beaucoup d'humour et d'ironie.

L'humaniste de Rotterdam privilégie le genre dialogique qu'il juge pédagogique pour former la pensée des lecteurs. Le dialogue est très prisé à la Renaissance puisqu'il trouve sa source dans l'Antiquité classique et remonte à des figures d'autorité telles que Platon et Cicéron. Cette forme littéraire se prête bien à l'approche érasmiennne puisqu'elle permet d'aborder une grande diversité de sujets de manière légère et vivante, avec la prudence, la mesure et l'humanité nécessaires à la description du réel. Le choix d'Erasmus d'utiliser la forme dialogique pour résoudre les antagonismes de son temps est manifeste de la subtilité de son esprit et de son désir de parvenir à la concorde par une argumentation progressive et nuancée. L'humaniste préfère la diversité irréductible d'une pensée incarnée à la cohérence inébranlable d'un système philosophique. Le truchement de personnages qui dialoguent permet à la pensée de l'auteur de se profiler entre les lignes pour faire émerger une voie médiane de la confrontation des opinions. C'est aussi un moyen de disposer d'une plus grande liberté en contournant la censure, le propos étant assumé de manière indirecte par l'auteur. En donnant à entendre la diversité du chœur des voix humaines, Erasmus fait travailler son lecteur qui doit lui-même en distinguer la ligne mélodique.

Dans ses *Colloques*, Erasmus transpose les échanges du quotidien dans la fiction et fait ainsi accéder des personnages très divers au statut de personnages littéraires. C'est un moyen pour les femmes, les artisans, les commerçants, les aubergistes, les enfants, les vieillards, les pauvres et les serveurs d'être représentés dans la littérature et de faire entendre leur voix. Les protagonistes éclairés des *Colloques* sont des gens simples, voire insignifiants, qui ne cherchent pas à jouer dans la cour des grands. En faisant des gens humbles les sages de ses dialogues, Erasmus est fidèle à l'attitude évangélique décrite par l'apôtre Paul dans la première Épître aux Corinthiens²: ce sont les faibles qui confondent les forts,

et la folie du monde qui est sagesse de Dieu (on revient ici à l'éloge de la folie...). Souvent plus lucides, voire plus instruits que les ecclésiastiques, les petites gens doivent accorder davantage de crédit à leur bon sens qu'aux jugements fallacieux des autorités temporelles et religieuses. Dans les *Colloques*, l'auteur illustre et dénonce le désordre ambiant. Conscient du défi et de la menace que représente ce monde à l'envers pour les plus démunis, il les invite à ne pas reproduire machinalement des coutumes qui n'ont pas de sens et à ne pas céder à la tyrannie de l'opinion. Dans le monde en changement de la Renaissance, Erasmus a été un acteur direct des multiples renouveau de la société d'alors, invitant ses contemporains à user de leur sens critique pour en faire de même.

Les *Colloques* sont une bonne introduction à l'œuvre érasmiennne puisqu'ils nous font connaître l'auteur de manière intime. Dans ses divers traités, Erasmus se positionne généralement d'abord en théologien et en prêtre, et les exigences rhétoriques des diverses formes littéraires, alors très codifiées, peuvent, dans une certaine mesure, limiter la liberté de l'auteur et contraindre sa pensée. Les *Colloques* nous révèlent Erasmus de manière plus complète et plus libre: ils ne répondent pas à une commande, ne sont pas dédiés à un personnage public, et leur style dialogique admet plus de souplesse. Ainsi, et sans doute plus qu'aillleurs dans son œuvre, l'auteur parle à la fois en tant que chrétien, en tant qu'humaniste et en tant qu'homme.

Les quelque huit cents pages des *Colloques* se lisent sans effort. La diversité des sujets abordés, la pertinence du fond et la beauté de la forme ainsi que l'humour, les piques, l'ironie et les traits d'esprit en font une lecture délicate et instructive que nous ne saurions trop recommander.

Cosette Benoit

¹ Erasmus, Desiderius, *Colloques*, Etienne Wolff (trad. et présentation), 2 vol., Paris, Editions de l'Imprimerie nationale, 1992, [mars 1522 – mars 1533].

² Corinthiens 1:27.

Latin d'été

Chaque jour, je longe les haies qui bordent la route d'Oron avant la place de La Sallaz, interminablement construite par la Ville et rapidement démolie, il y a peu, par le Ronchon. Depuis deux semaines, ces haies exhalent par bouffées un parfum légèrement pommadé, à la fois entêtant et discret. Il provient, jaillissant d'une frondaison serrée de feuilles simples, de grappes pyramidales (à la manière des lilas) composées de minuscules

trompettes blanches dressées, dont le pavillon éclaté laisse passer un pistil d'or en guise de sourdine.

Un de ces matins de vacances scolaires où, le travail étant moindre, on a du temps de reste pour brouter, pour dormir, et pour écouter d'où vient le vent, je soustrais un petit rameau du buisson inconnu, espérant qu'un jardinier à l'ouvrage au collège ou au cimetière de La Sallaz pourra m'en dire plus. C'est le cas. J'avise un employé municipal en train d'arroser les magnifiques parterres du collège (dont j'ai entendu dire qu'ils seraient supprimés par souci d'économie).

«C'est un *ligustrum*», me dit-il aimablement. «Ah... bon, et bien... merci!?» Je me retourne et m'apprête à continuer mon chemin, tout de même un peu déçu par le caractère insignifiant du vocable. Il me rappelle et traduit pour le béotien: «Monsieur! on dit aussi *troène*...»

Le latin, langue maternelle des jardiniers.

D.

Nouvelles de la Feuille de Chêne

Concours de poésie française

La Fondation Marcel Regamey, dont on rappelle que le but est de soutenir ou de susciter sans aucun parti pris toute création propre à illustrer le bien commun de notre pays, a lancé au début de cette année un concours de poésie française sous le titre *La Feuille de Chêne*. Les conditions du concours ont été largement publiées, notamment sur le site www.feuille-de-chene.ch.

Le délai pour la remise des contributions des candidats à ce concours était fixé au 30 juin 2016. A cette date, trente-quatre contributions ont été enregistrées. On peut qualifier ce résultat de très réjouissant, car les exigences imposées n'étaient pas minces, tant du point de vue de la diversité des œuvres – qui doivent être toutes inédites – que du point de vue de la versification clas-

sique. A ce sujet, on ne peut que se réjouir, même s'il s'agit là d'une pure coïncidence, de la publication, dans la dernière *Nation*, de l'article de Charlotte Monnier consacré à «L'impitoyable alexandrin».

Le Comité de lecture, dont le poète Philippe Jaccottet a bien voulu accepter d'être le président d'honneur, aura la lourde tâche, avant la fin de l'été, d'opérer les choix nécessaires en vue de l'attribution du *Prix de la Feuille de Chêne* dont le montant est de dix mille francs.

La cérémonie de remise du Prix aura lieu mardi 15 novembre, à 17h., dans les salons du Cercle Littéraire, à Lausanne. La cérémonie est publique.

Daniel Laufer

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Référendum contre l'adoption homosexuelle

Nos lecteurs ont trouvé encartée dans le présent numéro une feuille de signatures pour un référendum contre la modification du droit de l'adoption. De quoi s'agit-il ?

Le 17 juin dernier – soit à la veille des vacances d'été... – une majorité du Parlement fédéral a approuvé une modification du Code civil permettant à une personne homosexuelle d'adopter l'enfant de la personne avec qui elle vit en partenariat enregistré. Juridiquement, l'enfant se retrouverait donc avec deux pères (et pas de mère) ou deux mères (et pas de père).

Rappelons pour commencer qu'avant, pendant et même après l'adoption du partenariat enregistré en 2005, tant les militants homosexuels et les médias que les politiciens et les autorités juraient leurs grands dieux que le partenariat enregistré n'ouvrait pas la voie à l'adoption¹.

On voit d'ores et déjà ce que valent les assurances qui nous sont données aujourd'hui, selon lesquelles l'adoption de l'enfant du partenaire n'ouvre en aucune manière la voie à l'adoption par des couples homosexuels d'enfants n'ayant pas de lien de filiation préalable avec l'un des deux partenaires.

C'est la fameuse tactique du salami : d'abord le partenariat enregistré, puis l'adoption de l'enfant du partenaire, puis l'adoption ordinaire, en attendant la procréation médicalement assistée (PMA, c'est-à-dire l'insémination artificielle) et la gestation pour autrui (GPA, c'est-à-dire les mères porteuses)...

Ce qui confirme que l'adoption de l'enfant du partenaire n'est qu'un jalon en vue de l'adoption ordinaire, de la PMA et de la GPA, c'est le nombre théoriquement très restreint de ses cas d'application. En effet, s'il y a en Suisse un certain nombre d'enfants qui vivent de fait avec des couples homosexuels, l'écrasante majorité d'entre eux ne sont pas adoptables par le partenaire du parent biologique avec lequel ils vivent, pour la raison principale qu'ils ont un autre parent biologique, qui sera rarement disposé à céder ses droits parentaux.

Suivons la démonstration du conseiller national Yves Nidegger² :

Les enfants « adoptables » par le partenaire homosexuel d'un de ses parents devraient, pour exister, remplir une série de conditions cumulées extrêmement improbable. A défaut d'un parent disposé à céder ses droits parentaux au nouveau partenaire homosexuel de l'autre parent, l'enfant adoptable devrait n'avoir qu'un seul parent. Or, les enfants orphelins de père ou de mère se font rares en Suisse. [...] Chaque nouveau-né est donc pourvu d'une mère juridique, la femme qui accouche, ainsi que d'un père juridique si la mère est mariée ou que l'enfant est reconnu. A défaut de reconnaissance, un curateur est chargé systématiquement d'intenter l'action en paternité contre tout père putatif. L'enfant d'un seul parent sera donc celui d'un veuf, d'une veuve ou d'une mère célibataire dont la recherche en paternité n'a pas abouti. Le cas existe, bien sûr. Mais il est très peu fréquent. A cette première condition, s'ajoute ensuite celle que l'unique pa-

rent de l'enfant, hétérosexuel puisqu'il a conçu, se soit par la suite découvert une homosexualité. Compte tenu des proportions respectives de présence de l'hétérosexualité et de l'homosexualité dans la société, le maigre échantillon statistique de départ – enfants d'un seul parent – se liquéfie sous le poids de cette seconde exigence.

Yves Nidegger poursuit :

Que vise la réforme en réalité? Essentiellement les méthodes de procréation actuellement contraires au droit suisse, au premier rang desquelles le contrat de mère porteuse à l'étranger que le droit suisse interdit. Qu'ils soient nés dans un pays européen connaissant l'accouchement sous X, ou aux Etats-Unis où le contrat de mère porteuse est légal, ces enfants ont en commun de n'être liés qu'à un seul parent juridique : l'acheteur. Refusant de ratifier un état de fait créé à l'étranger en violation du droit suisse, les tribunaux suisses ont jusqu'ici rejeté l'adoption d'un tel enfant par l'autre partenaire. En l'absence d'un autre parent pouvant s'y opposer, le nouveau droit qui autorise expressément l'adoption de l'enfant du partenaire homosexuel, après trois ans de vie commune dont une année avec l'enfant, ouvre un boulevard à la pratique des mères porteuses, une des pires formes sans doute de l'exploitation de la femme pauvre par l'homme riche. Combien de temps encore tiendra l'interdiction de cette pratique en Suisse sachant qu'on peut la contourner à l'étranger puis, de retour en Suisse, faire désormais adopter l'enfant par un second père?

On le voit, l'adoption par le partenaire homosexuel appellerait méca-

niquement la légalisation des mères porteuses.

Indépendamment même de cet enchaînement pernicieux, le motif fondamental de notre opposition à l'adoption homosexuelle – même limitée à l'adoption de l'enfant du partenaire – est bien entendu le souci du développement équilibré des enfants. Si tel ou tel couple homosexuel particulièrement stable peut s'avérer plus propice au développement équilibré d'un enfant que tel ou tel couple hétérosexuel particulièrement dysfonctionnel, il n'en reste pas moins que, de manière générale (toutes choses égales par ailleurs), un couple homosexuel est, en tant que tel, moins propice au développement équilibré d'un enfant qu'un couple hétérosexuel.

Certes, l'actuelle interdiction de l'adoption homosexuelle n'empêche pas qu'un certain nombre d'enfants vivent de fait avec un couple homosexuel. Cependant, toute normalisation juridique de ces situations de fait a pour effet d'en accroître le nombre, ce qui n'est pas souhaitable pour le motif indiqué au paragraphe précédent.

Nous invitons donc nos lecteurs à signer et faire signer la feuille de référendum encartée dans le présent numéro.

Denis Ramelet

¹ Recensement assez complet de ces prises de position hypocrites à l'adresse suivante : <http://www.bafweb.com/2016/07/04/quand-les-homosexuels-juraient-ne-jamais-demander-ladoption>.

² <http://lesobservateurs.ch/2016/06/14/adoption-homosexuelle-pour-le-bien-de-lenfant-comme-ils-disent/>

Investissements de l'Etat: rien de nouveau

Il est désormais de tradition que le chef du Département des finances et des relations extérieures présente le programme d'investissement du Canton avant les vacances. L'année dernière, M. Jean-François Cavin s'était livré à cette occasion à un exercice critique soulignant l'optimisme surfait de M. Broulis (*La Nation* n° 2025 du 21 août 2015).

Quels améliorations ou correctifs ont-ils été apportés depuis l'année dernière? La réponse est : aucun. Moyennant l'actualisation de quelques chiffres, l'analyse de M. Cavin pourrait être reprise in extenso après la présentation 2016.

M. Broulis mélange toujours investissements propres, prêts et garanties de prêts pour annoncer 1,2 milliard brut d'investissements par an sur la période 2011-2016. On a pris près d'un demi-milliard de retard sur le plan d'investissement établi en 2010, qui prévoyait 13 milliards sur dix ans; le rythme s'est un tout petit peu accéléré durant les douze derniers mois, mais juste assez pour stabiliser la situation. Les nouvelles projections prévoient que ce retard ne sera non seulement pas comblé, mais qu'il va s'amplifier, avec une réduction planifiée à 0,97

milliard par an dans la décennie à venir.

L'engagement réel de l'Etat se situe à un peu plus de la moitié des investissements bruts. L'année écoulée est ici aussi parfaitement comparable à la période précédente. Les investissements nets par habitant restent largement en deçà de la moyenne helvétique.

M. Broulis continue à entretenir la confusion entre désirs et réalité. L'entier de sa présentation parle des crédits accordés, mais ne dresse pas le bilan des réalisations effectivement financées. Si l'on se réfère aux investissements directs de l'Etat, force est de constater que les dépenses ont été constamment inférieures aux budgets; 2015 ne fait pas exception avec 331 millions investis contre 453 planifiés.

Les domaines où M. Cavin dénonçait en 2015 des retards structurels criants subsistent. Le Canton a toujours un gymnase de retard, l'offre de transports publics ou privés dans l'Ouest ne semble pas devoir s'étoffer de sitôt, le chantier de l'hôpital du Chablais a été bloqué plusieurs mois en raison de négligences lors de la procédure d'adjudication... On peut certes se réjouir de l'augmentation

de 60 à 80 millions par an du budget d'entretien du réseau routier, mais ceci reste une goutte d'eau au vu des besoins. Bravo pour le lancement de l'étude d'extension du centre pénitentiaire de Bochuz, mais, en attendant le résultat, nombre de détenus continuent à goûter à l'inconfort dissuasif de Bois-Mermet...

Dans sa présentation, M. Broulis a accordé une attention particulière aux projets immobiliers de l'Etat, se félicitant qu'ils soient adjugés à plus de 80% à des entreprises vaudoises. Cette classe d'investissement ne concerne pourtant que le quart environ des investissements totaux et il aurait été intéressant de disposer de données analogues pour les trois autres quarts. Nous doutons qu'elles soient majoritairement vaudoises lorsqu'on observe les raisons sociales des entreprises engagées dans les grands chantiers estivaux qui égaient nos routes.

Enfin, pas un mot sur les investissements des communes. Or, on sait que nombre d'entre elles souffrent de ne pas avoir les moyens de simplement suivre leurs besoins (pensez aux établissements scolaires...). La hausse permanente de la facture sociale n'est pas étrangère à cette situation.

Dans sa conclusion, M. Broulis insiste sur un Canton lançant «de nombreux projets [...] visant à assurer la pérennité de la prospérité vaudoise». La remarque ne manque pas d'à-propos au vu du portrait économique du Canton dressé par le Pôle de recherche national à la demande du Conseil d'Etat¹. Si ce rapport souligne le dynamisme du Canton, il constate aussi que les infrastructures ne se développent pas au même rythme que les besoins, surtout sur l'arc lémanique. Le tassement des recettes fiscales et les tracasseries de la LAT ne vont pas aider à renverser la tendance.

Cédric Cossy

¹ «Radiographié, Vaud ressort moins triomphant», *24 heures* du 7 juillet 2016.

Condoléances

Nos amis et collaborateurs Charlotte et Félicien Monnier ont eu la tristesse de perdre leur grand-maman, Mme Monique Chollet, décédée le 9 juillet à La Sarraz dans sa 86^e année. Nous leur adressons, ainsi qu'à leur famille, nos sincères condoléances.

Rédaction

Quand la démocratie directe perd en légitimité

Selon *24 heures* du 10 juillet dernier, les UDC vaudois s'apprentent à lancer une initiative relative aux statuts des communautés religieuses dans le Canton. L'article de M. Renaud Bournoud s'ouvre par ces mots: «A dix mois des élections cantonales, la classe politique cogite sur la manière de se faire remarquer. Les partis cherchent des thèmes porteurs pour leur campagne¹».

Dans l'éditorial de cette même édition, Mme Laure Pingoud, chef de la rubrique vaudoise, accuse le parti agrarien de vouloir mener un coup politique.

Elle-même commence en demandant: «Quoi de plus efficace qu'une initiative populaire pour dynamiser une campagne politique?»² Elle rappelle que l'extrême-gauche avait déjà utilisé le référendum contre la RIE III pour manœuvrer lors des élections communales.

Le fond de l'initiative UDC n'est pas arrêté. Et notre position à son propos ne sera fixée que devant son texte. L'attitude qui consiste à lancer une initiative par électoralisme doit être sévèrement critiquée, quel que soit le parti qui commet cet abus de démocratie directe. Les

proches élections cantonales ne manqueront pas de faire sortir radicaux et socialistes du bois.

Le plus inquiétant est comment deux journalistes de *24 heures* ont intégré l'usage électoral de la démocratie directe. Mme Pingoud profite de s'en prendre à l'UDC. Mais elle ne s'en prend pas vraiment au moyen lui-même. Elle termine même son éditorial par une réflexion sur les alliances électorales que l'UDC met en danger par son action. On n'en sort pas.

Ces colonnes ont souvent désigné les risques concrets développés par une telle attitude des partis. Les opposants à la démocratie directe sont à l'affût. Leurs propositions de cours constitutionnelles et de durcissement des critères de validité des initiatives, formels notamment, sont connues. Mais nous identifions un autre danger encore. Il a trait à la nature même des institutions politiques et de leur rapport à la communauté.

La finalité d'une institution fait partie de son essence. L'usage d'une institution contrairement à son but la dénature. Le joint entre les institutions (le pays légal) et la communauté (le pays réel) n'est pas étanche. Il ne doit pas l'être. Au contraire, les institutions doivent épouser les contours de la société pour y permettre l'élaboration du bien commun. Il y a une interaction entre réalité communautaire et structure institutionnelle.

Partant, la société s'habitue à l'usage dévoyé de ses institutions. Ces mêmes

institutions finissent par infléchir leur propre nature et intégrer les mauvais usages qu'on en fait. Une école délaissant l'éducation proprement scolaire (lire, écrire, compter) pour une éducation par trop socio-culturelle perd en légitimité. Simplement parce qu'elle se désaxe par rapport à sa finalité. Elle est un peu moins «école».

Il en va de même avec la démocratie directe. Sa fonction est de permettre à des groupes non représentés au Parlement de se faire entendre. Elle permet également, par le référendum, de freiner les ardeurs de ce même Parlement. Sa fonction n'est pas de servir de vitrine aux partis, par trop contents de «dicter l'agenda politique». Lorsqu'une initiative poursuit un autre but – même inavoué – que celui de contribuer au bien commun, elle perd en légitimité.

Les Chambres ont renoncé à intégrer l'aspect absolu de l'expulsion automatique des délinquants étrangers dans notre législation. L'initiative de mise en œuvre n'y a pas suffi. L'UDC a ici sans doute fait les frais d'une conception délégitimée du droit d'initiative. Il en avait abusé.

On peut s'opposer dans la rue à la création d'une cour constitutionnelle. On peut combattre à la télévision l'augmentation du nombre de signatures. Il est plus difficile d'expliquer aux partis qu'ils affaiblissent nos plus belles institutions par leur obsession du pouvoir.

Félicien Monnier

¹ «L'UDC s'attaque aux communautés religieuses», *24 heures* du 10 juillet 2016.

² «La religion vaut mieux qu'un coup politique», *24 heures* du 10 juillet 2016.

Les petits ports du golfe de Thonon

L'horaire d'été de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) nous a apporté une bien triste nouvelle: les petits ports du golfe de Thonon ne sont plus desservis. Ce n'est pas tout à fait inattendu. Les grandes croisières des vapeurs conduisant à Genève par tous les ports de la côte française ne sont plus qu'un souvenir depuis longtemps déjà. Il a fallu se contenter ensuite, sur de moins grands bateaux, d'aller d'Evian à Yvoire via Thonon. Puis la liaison entre Evian et Thonon est tombée à l'eau, si l'on ose dire; il n'était plus possible de visiter le golfe qu'entre mi-juillet et mi-août, par un unique aller-retour d'Yvoire à Thonon, sur des embarcations toujours plus modestes, enfin sur le petit Colvert, le minime de la flotte. Et maintenant, plus rien. Adieu le petit port de Séchex aux eaux vertes, le sourire de Sciez avec ses plaisanciers amarrés en nombre, les baigneurs d'Excenevex sur la grande plage de sable fin sans pareille autour du Léman!

Il est vrai que si ces lieux charmants faisaient la joie des passagers du bateau de ligne, ils ne faisaient pas le beurre de la CGN. L'accostage était inutile neuf fois sur dix, l'embarquement d'un touriste étant rarissime. Et les communes françaises de ce littoral ne déboursent sans doute pas grand-chose, ou même rien, pour assurer le service horaire. Rationnellement, on ne peut donc en vouloir à la Compagnie d'en tirer les conclusions commerciales. Mais sentimentalement...

Car le golfe de Thonon, pour nous Vaudois du chef-lieu et du Haut-Lac, c'est «ailleurs». Non seulement on y voit le lac à l'envers, mais, du fond de quelque anse verdoyante, on oublie le majestueux croissant lémanique pour ne plus contempler que les doux rivages d'une contrée secrète. On découvre de belles demeures seigneuriales aux immenses toitures; on devine de fraîches campagnes épargnées par la culture intensive. Tout un joli pays dont on ne fait que soupçonner l'existence depuis Ouchy, car il est aux trois quarts caché par le cap de Ripaille; et du reste si lointain... C'est «ailleurs», on vous dit. Je connais un couple de chez nous qui, lorsqu'il était saisi d'une soudaine envie d'évasion mais n'avait que deux jours libres, embarquait pour Séchex et prenait une chambre à l'Hôtel des Cygnes, dit aussi «chez Jules», dégustant le soir venu sur la vaste terrasse le fameux poisson pêché par le patron lui-même – le patron est pêcheur de père en fils depuis quatre générations.

Les autres villages riverains, Meillerie, Amphion, Chens (dont le port portait autrefois le joli nom de Tougues) sont

aussi délaissés. C'est à leurs débarcadères que nous avons appris ce qu'est la guerre. Enfants, lors de la croisière estivale que nous offraient nos parents, nous y découvrons les mutilés de 39-45, unijambistes ou manchots, qui attendaient que le jour passe en devisant et taquinant la perchette; vaillants soldats, pauvres infirmes: nous imaginions l'horreur des combats, la pluie des obus qui les avaient démembrés; les plaies de leurs corps et celles de leur pays. C'était une leçon d'histoire et un élan de sympathie.

Car nos voisins d'en face et leur terre, séparés de nous par une frontière et par dix kilomètres d'eau profonde, nous sont tout de même proches. Qu'on pense aux vendangeuses d'autrefois, au névé prenant la forme d'une vache au moment de la fonte (ce qui donne, pour les courageux, le signal du premier bain), aux mythiques Savoyardes dont la lessive, faite de longues écharpes de nuages, annonce la pluie, à leur Dent d'Oche dont la présence massive oriente nos regards et rassure nos âmes, à la fraternité internationale des sociétés de sauvetage. Le cabotage en côte française nous faisait vivre un peu avec nos vis-à-vis. On a vu Meillerie progressivement désertée et, volets clos, façades lépreuses, s'approchant de la ruine; puis restaurée peu à peu grâce aux frontaliers. On passait au large des dragues de la Drance en imaginant les rudes vallées d'où roulaient les cailloux et coulait le sable. On a mesuré la transformation d'Amphion, modeste village de pêcheurs devenu une capitale de l'embouteillage. Devons-nous dire adieu à tant de souvenirs, de découvertes et d'amitié transfrontalière?

La nostalgie est douce; mais mieux vaut qu'elle débouche sur l'action. Nous suggérons donc que la CGN, deux ou trois fois durant l'été, propose une croisière spéciale, «Les petits ports de France», pour nous montrer autre chose que la super-touristique Yvoire et les quais d'Evian. D'Ouchy, cap sur Hermance, suisse certes, mais collée à la frontière et si charmante. Puis notre navire remontera par tous les ports savoyards – Tougues, Nernier, Yvoire quand même, Excenevex, Sciez, Anthy-Séchex (on pourrait faire escale un quart d'heure pour prendre un verre «chez Jules»), Thonon où le sous-préfet viendra nous saluer, Amphion, Evian bien sûr, Meillerie. Un dépliant mentionnera les curiosités du parcours. Le restaurant du bateau servira un friand crépy et de la tomme de Savoie. L'offre aura du succès, vous verrez: je ne serai de loin pas le seul passager.

Jean-François Cavin



Cygne noir, un signe clair

On a beau passer ses vacances loin du Pays, un rapide coup d'œil quotidien sur l'actualité essentielle du monde ne permet pas d'ignorer les événements bouleversants qui ont déchiré le Canton au cours de ce début d'été. Nous voulons parler ici, bien sûr, de «l'affaire Nelson», du nom de ce cygne noir australien capturé sur les bords du lac Léman, puis relâché très médiatiquement, un mois plus tard, par Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro.

LE COIN DU RONCHON

Il semble donc que la population se soit divisée en deux clans. Celui des amis des bêtes de toutes les couleurs, tout d'abord, qui se sont pris d'une affection frénétique pour Nelson et ont acclamé sa libération. Le clan des amis des bêtes bien de chez nous, ensuite, qui s'est inquiété de voir un animal «exotique» relâché dans un environnement qui n'est pas le sien, avec tous les effets collatéraux négatifs que cela peut engendrer pour la faune indigène.

Sur ce, l'Administration fédérale s'en est aussi mêlée, en dénonçant un «acte illégal» de Mme de Quattro. L'Office fédéral de l'environnement a rappelé qu'«en vertu de l'art. 8 bis [de l'ordonnance fédérale sur la chasse et la pro-

tection des oiseaux et mammifères sauvages], le cygne noir n'est pas une espèce indigène et ne doit pas être relâché». En clair – si l'on ose dire – la législation fédérale considère que la couleur d'un drôle d'oiseau constitue un motif suffisant pour le maintenir en détention, y compris dans un zoo.

Nous laisserons à d'autres le plaisir de plaisanter sur les analogies possibles – ou non – entre les cygnes et les moutons. Pour notre part, nous retiendrons deux réflexions très sérieuses. La première est que l'intervention d'un office fédéral pour apprécier la légalité de la présence d'un piaf bizarre sur les rives du Léman démontre une fois de plus la nécessité urgente d'abolir l'impôt fédéral direct, afin d'obliger la Confédération à se concentrer sur des questions sérieuses. La seconde réflexion est que, pour notre part, nous ne pratiquons aucune discrimination basée sur la race, la couleur, l'orientation ou la religion: nous aimons autant les bêtes de toutes les couleurs que celles bien de chez nous... à condition qu'elles finissent dans nos assiettes. C'est en effet le seul endroit où – à condition qu'il soit bien rôti, mais pas trop – la couleur de Nelson ne devrait plus poser problème.

P. S. Si vraiment ce cygne vient d'Australie, la question se pose de savoir s'il appartient à la Couronne d'Angleterre. Peut-être un festin en l'honneur du Brexit?